



Visite médicale et test avant retour de dossier

Par **cedetcoco**, le **05/04/2010 à 18:21**

Bonjour,rnrnJ'ai perdu mon permis de conduire le 11 septembre 2009 pour faute de points donc suspension de permis pendant six mois. Depuis le 12 mars, je peux le recuperer et je me suis inscrit dans une auto-ecole le 4 fevrier. Mon souci est que mon auto-école me dit qu'il faut attendre le retour de mon dossier de la prefecture pour pouvoir effectuer ma visite médicale et mes tests psychotechnique. Est-ce vrai ? ou je peux deja passer ma visite et mes tests en attendant mon retour de dossier ? rnrncordialement, rnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **05/04/2010 à 23:03**

Bonjour,rnrnIl faut vous adresser à votre préfecture pour avoir les précisions indispensables, chaque préfecture ayant ses propres procédures.rnrnSachez que vous ne récupérez pas votre permis, vous passez un nouveau permis pour lequel vous ne serez pas en probatoire mais vous n'aurez que 6 points pendant 3 ans. Le bonus de points ne s'applique pas aux permis précédemment annulés par voie judiciaire, ou invalidés par voie administrative. De plus, vous n'êtes pas prioritaire pour les auto-école. Si votre aut-école vous trouve une date proche, tant mieux, mais ce n'est pas systématique.rnrnPar contre, pas de tests effectués = pas de permis possible. Votre auto-école a raison sur ce point.

Par **cedetcoco**, le **05/04/2010 à 23:53**

en fait , le but de ma question ete : puis je passer mes test psycho est ma visite medicale avant le retour de mon dossier de la prefecture a mon auto ecole ?

Par **Tisuisse**, le **06/04/2010** à **06:48**

Ben non, parce que vous avez besoin de votre numéro de dossier et ça, vous ne l'aurez que lorsque votre dossier aura été renvoyé par la préfecture à votre auto-école.